

Mairie de VERCHAIX  
Chef Lieu  
74440 VERCHAIX  
Tél: 04.50.90.11.24

**Compte-rendu n°4**  
**Conseil Municipal du 30 avril 2015 à 20 h**

L'an **deux mil quinze**, le **30** du mois d'**avril**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal: 23 avril 2015*

*Nombre de Conseillers en exercice: 15*

Présents: VAUDEY Joël, Maire, RUM Pascal, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, ZOBEL Jean-Paul, adjoints, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, ROUGE Laurent, ROULLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, COLLINET Maëlle.

Absents excusés: NASSIVERA Nadia, MISSILLIER Valérie, GALLAGHER Eileen.

Madame Maëlle COLLINET a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

**Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire**

Suite au vote du budget primitif, signature des devis:

- LE TROUHER Pascal: aménagement cuisine Mairie = 3.750 € (décision 2015-03)
- PIC BOIS: panneaux d'affichage extérieur Mairie = 2.214 € (décision 2015-04)
- Les Jardins de Verchaix: plantations 2015 = 3.374,25 € (décision 2015-05)
- SARL DEFFAUGT Pascal: pont du Grand Nant = 7.952,14 € (décision 2015-06)
- ONF: dépressage de régénération parcelle H = 7.616,68 € (décision 2015-07)  
MOE piste des Lindions = 1.440 € (décision 2015-08)
- RONDINO: tables et bancs = 5.936,84 € (décision 2015-09)
- VIROLLET: remorque = 4.980 € (décision 2015-10)
- MUNIER: jardin du souvenir = 3.866,52 € (décision 2015-11)
- AMTP: désouchage et remodelage du minigolf = 3.920 € (décision 2015-12)

Ordre du jour:

**1) Emprunt pour le financement des investissements 2015: choix de l'organisme de crédit**

délibération n°D2015\_0401

Monsieur le Maire indique que sur 6 établissements bancaires contactés, 1 établissement n'a pas répondu sur la demande faite et 2 établissements n'ont pas répondu du tout. Voici les dernières propositions présentées par les 3 autres établissements après mise en concurrence:

Caisse d'Epargne	La Banque Postale	CA des Savoie
Montant: 1 000.000 € Durée: 20 ans Echéances trimestrielles Amortissement constant Taux fixe: 1,51 % Frais de dossier: 800 €	Montant: 1 000.000 € Durée: 20 ans Echéances trimestrielles Amortissement constant Taux fixe: 1,51 % Frais de dossier: 1.500 €	Montant: 1 000.000 € Durée: 20 ans Echéances trimestrielles Amortissement constant Taux fixe: 1,83 % Frais de dossier: 1.250 €
Echéances constantes Taux fixe: 1,53 %	Echéances constantes Taux fixe : 1,53 %	Echéances constantes Taux fixe: 1,87 %

Compte tenu des éléments précédents, la proposition la plus intéressante est l'amortissement constant.  
Le gain sur les intérêts entre la Caisse d'Epargne et la Banque Postale est de 9.799,70 €

Les propositions de la Caisse d'Epargne et de la Banque Postale sont identiques, la différence se fait sur les frais de dossier (gain de 700 €)

	amortissement constant	échéance constante	
annuité année 1:	64.628,12 €	58.134,36 €	6.493,76 €
	capital = 50.000 €	capital = 43.245,53 €	
	intérêts = 14.628,12 €	intérêts = 14.888,83 €	

Accord à l'unanimité pour l'offre de la Caisse d'Epargne au taux de 1,51 % sur 20 ans avec des amortissements constants.

## **2) Attribution du lot n°7 de la ZA de l'Epure (ex Cesca)**

délibération n°D2015\_0402

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'annonce passée pour la vente du lot n°7 au prix de 90.000 € HT, une seule proposition a été déposée en Mairie, celle d'Albert ROUILLER-MARTIN qui souhaite y installer son activité de maçonnerie.

La surface du lot après échange de terrain avec Eric BEERENS est de 945 m².

Accord à l'unanimité pour la vente du lot n°7 à Albert ROUILLER-MARTIN.

## **3) Demande de déclassement d'une partie du chemin rural de Cossin: lancement de la procédure**

délibération n°D2015\_0403

Monsieur Daniel MORIO indique qu'un riverain souhaite se porter acquéreur d'une partie du chemin rural (quadrillé sur le plan) qui n'est aujourd'hui plus utilisé, sa partie située en aval ayant déjà été cédée au propriétaire riverain.



Le chemin rural après aliénation sera proposé aux riverains qui pourront acquérir la partie attenante à leur propriété

Accord à l'unanimité pour lancer la procédure qui nécessite notamment une enquête publique de 15 jours.

## **4) Office de Tourisme de Verchaix: avenant à la convention d'objectifs**

délibération n°D2015\_0404

Monsieur le Maire indique que pour prendre en compte la création et la gestion de l'agence postale communale dans les locaux de l'Office de Tourisme de Verchaix, il convient de modifier, par avenant n°2, la convention d'objectifs passée entre la commune et l'Office de Tourisme de Verchaix ainsi:

- modification de l'article 2: missions dévolues à l'office de Tourisme

5) gestion de l'agence postale communale conformément à la convention signée entre la Commune, la Poste et l'Office de Tourisme de Verchaix

- modification de l'article 3: engagements de la Commune

d) gestion de l'agence postale communale:

en cas de résiliation de la convention à l'initiative de la Poste ou de la Commune, les indemnités de licenciement ou les salaires de l'agent employé par l'Office de Tourisme seront prises en charges par la Commune

Accord à l'unanimité.

#### **5) Fixation du taux de promotion des avancements de grade des rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe**

délibération n°D2015\_0405

Monsieur Daniel MORIO indique au Conseil Municipal que l'article 49 modifié de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que "le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un des cadres d'emplois A, B ou C, à l'exception des agents de police municipale, pouvant être promu à un grade d'avancement, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire".

Avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de Haute-Savoie en date du 26 février 2015 pour un taux de promotion fixé à 100 %.

Accord à l'unanimité pour un taux de promotion de grade de 100 %

#### **6) Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet 2015**

délibération n°D2015\_0406

Monsieur Daniel MORIO propose au Conseil Municipal la transformation du poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Accord à l'unanimité

#### **7) Acceptation d'un don versé pour la restauration de la statue "Vierge à l'enfant" à l'église**

délibération n°D2015\_0407

Monsieur Bertrand BUCHS rappelle le don de Monsieur Louis Jean François NACHON à la commune d'un montant de 5.000 € pour la restauration de la statue "Vierge à l'enfant" et de la croix situées dans l'église de Verchaix.

Il précise qu'une consultation auprès d'entreprises spécialisées est en cours pour la restauration de la statue "Vierge à l'enfant" classée au titre des monuments historiques.

Accord à l'unanimité

délibération n°D2015\_0408

La commune peut également solliciter des aides de l'Etat pour les opérations portant sur les monuments historiques et du Conseil Général. Une demande de subvention peut également être faite à la paroisse Bienheureux Ponce en Haut-Giffre.

Accord à l'unanimité

#### **8) Demande d'autorisation de passage sur la commune des participants au Festival du Quad prévu en juillet 2015**

délibération n°D2015\_0409

Manifestation organisée sur 3 jours, tous les 2 ans

Rencontre des possesseurs de quads et SSv en Europe avec

- un salon d'exposition de 100 exposants à Morzine
- un espace randonnées sur 40 à 60 kms de chemins forestiers autorisés (activité encadrée par l'association, itinéraire défini à l'avance, vitesse maxi = 25km/h)

La commune sera citée sur les supports de communication

Accord à la majorité par 3 voix CONTRE (Chantal BERTHIN, Maëlle COLLINET, Sabine RIONDEL), 2 ABSTENTIONS (Pascal ROUILLER-MARTIN, Laurent ROUGE) et 7 voix POUR

sous réserve de:

- la randonnée ne peut se faire sur le chemin du Croz, celui-ci n'étant pas adapté mais sur un itinéraire qui devra être validé par la commune
- cette randonnée est autorisée à titre exceptionnel, la circulation des véhicules à moteur étant interdite sur les chemins de montagne (sauf pour les détenteurs d'une vignette délivrée par la Mairie sous conditions)

**9) Proposition de transfert de la compétence optionnelle "IRVE: mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables" au SYANE**

délibération n°D2015\_0410

Projet de déploiement d'un réseau départemental de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides par le SYANE (projet de 250 bornes sur 183 communes)

Le SYANE réalise actuellement un recensement de l'ensemble des initiatives publiques et privées en Haute-Savoie

Si choix du déploiement du réseau public de bornes de charges sur la commune, la compétence optionnelle "IRVE" doit être transférée au SYANE avec mise à disposition à titre gratuit des terrains d'assiette et engagement de la collectivité de la gratuité du stationnement des véhicules électriques et hybrides pour une durée minimale de 2 heures durant au moins les 2 premières années qui suivent la mise en service des infrastructures

**Montant des contributions au financement des investissements de la collectivité par borne**

	<i>Coût global moyen d'une borne</i>	Contribution de la collectivité à l'investissement par borne	Frais de maîtrise d'oeuvre et de maîtrise d'ouvrage	Contribution totale de la collectivité par borne
Borne de charge accélérée	11 533 €	3 000 €	7,5 %	3 250 €
Borne de charge rapide	42 500 €	0 € (les investissements relatifs aux bornes de charge rapides seront totalement pris en charge par le SYANE)		

Contribution de la collectivité:

- cotisation fixe établie selon le nombre de bornes = 450 €/borne/an.

Monsieur le Maire propose un tour de table afin de recueillir les avis de chacun puis de passer au vote:

2 voix POUR (Daniel MORIO, Pascal ROUILLER-MARTIN), 7 ABSTENTIONS (Joël VAUDEY, Jean-Paul ZOBEL, Laurent ROUGE, Pascal RUM, Chantal BERTHIN, Maëlle COLLINET, Sabine RIONDEL) et 3 voix CONTRE (Bertrand BUCHS, Hélène PERREARD, Stéphane MULATIER).

**10) 12<sup>ème</sup> Pass'Portes du Soleil MTB: convention pour la mise en place du dispositif de secours hélicoptérés**

délibération n°D2015\_0411

La 12<sup>ème</sup> Pass'Portes du Soleil MTB se déroulera sur le domaine des Portes du Soleil les 26, 27 et 28 juin prochains. La Commune de Verchaix étant traversée par cette manifestation, une convention doit être signée avec la société Mont Blanc Hélicoptères pour la mise en place du dispositif de secours hélicoptérés.

Accord à l'unanimité

## 11) Questions diverses

Joël VAUDEY:

- mise en révision du PLU: le lancement d'un PLU intercommunal est actuellement en discussion à la CCMG. Si ce PLUI est lancé courant 2015, un délai supplémentaire sera accordé aux communes qui doivent mettre en révision leur PLU

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal de juillet ou de septembre

- construction de logements à la Pastorale : Sa Mont-Blanc vient présenter son projet lundi 4 mai
- enfouissement de la ligne HTA au Bouchet: les travaux sont terminés

Daniel MORIO:

- remplacement de l'Unimog: proposition par Mercedes d'un véhicule d'occasion d'un montant de 120.000 € TTC avec reprise de l'ancien et de l'épaveuse pour un montant de 10.000 €.

Sont compris: l'adaptation des équipements (saleuse et étrave) et l'intervention d'un technicien sur site avec remplacement du véhicule en cas d'immobilisation.

- chemin des Rottes: régularisation du chemin avec Gilles GERDIL, un échange de terrain est envisagé.

Pascal RUM:

- départ de Monsieur ROLLAND de l'appartement de la Maison Nachon fin mai début juin.

- arrêté d'interdiction de circulation des véhicules de plus de 19T du Chef Lieu aux Lanches étendu à l'année entière.

Jean-Paul ZOBEL:

- ZA des Hottes Est: RDV avec le cabinet Laurat pour le bornage des terrains avec les propriétaires

Laurent ROUGE:

- demande s'il est possible de laisser le passage le long du bâtiment de l'OT. Pascal RUM se charge de contacter Laurent RUFFIN pour qu'il enlève sa voiture.

Fin de la réunion à 22h30.